

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 13 juillet 2022 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

NOR : ECOE2215244A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 12 juin 1970 modifié fixant le siège et le ressort des services de publicité foncière ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques (NOR : ECOE2215277A),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les postes comptables de la direction générale des finances publiques voient leur périmètre évoluer de la manière suivante :

Département	Services avant réorganisation	Services après réorganisation	Date d'effet
74 - HAUTE-SAVOIE	SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE BONNEVILLE	SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE BONNEVILLE	15 SEPTEMBRE 2022
	SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE DE THONON-LES-BAINS		

Art. 2. – Dans l'annexe 3 de l'arrêté du 20 juin 2022 (NOR : ECOE2215277A) la ligne suivante est supprimée :

Département	Comptable compétent jusqu'au 31 août 2022	Liste des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux	Comptable nouvellement compétent à compter du 1 ^{er} septembre 2022
14 - CALVADOS	SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VIRE	CH VIRE	TRESORERIE D'ALENCON

Art. 3. – Dans l'annexe 3 de l'arrêté du 20 juin 2022 (NOR : ECOE2215277A) les lignes suivantes sont ajoutées :

Département	Comptable compétent jusqu'au 31 août 2022	Liste des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux	Comptable nouvellement compétent à compter du 1 ^{er} septembre 2022
14 - CALVADOS	SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VIRE	CH VIRE	TRESORERIE HOSPITALIERE DE L'ORNE
29 - FINISTERE	SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MORLAIX	EPSMS AR BRUG SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU FINISTERE

Art. 4. – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 juillet 2022.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur en charge du pilotage
des organisations de la DGFIP,*
L.-O. FADDA